




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 28 décembre. — Le voyage du roi à Lille est décidément fixé au 4 janvier.

— Aujourd'hui, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, est sorti pour la première fois depuis sa maladie. Il s'est rendu aux Tuilleries et a travaillé avec S. M.

— On annonce diverses mutations dans le corps diplomatique.

M. le maréchal Maison est nommé à l'ambassade de St-Petersbourg.

M. le comte de Saint-Aulaire passe à l'ambassade de Vienne.

Il est remplacé à Rome par M. le comte de Latour-Maubourg.

M. Durand de Mareuil remplace M. de Latour-Maubourg dans l'ambassade de Naples.

M. Charles Bresson, ministre plénipotentiaire à Munich, est nommé à l'ambassade de Berlin, en remplacement de M. Durand de Mareuil.

— M. Pozzo di Borgo part samedi prochain pour Londres, où il doit conférer avec le ministre anglais, au sujet des affaires de la Turquie et de l'intervention que la Porte réclame dans sa lutte avec le pacha d'Egypte. Les cours de Londres et de Saint-Petersbourg sont vivement occupés de cette question, à laquelle elles attachent une grande importance. Jusqu'à présent, les ministres anglais se sont refusés à toute intervention armée; mais aujourd'hui M. Pozzo leur annoncera que son maître, l'empereur Nicolas, est décidé à marcher sur Constantinople, dans le cas où le pacha d'Egypte menacerait l'existence de l'empire ottoman. Il paraît que la cour de Vienne est d'accord avec la cour de St-Petersbourg.

(National)

— Le mortier monstre du colonel Paixhans, qui a été éprouvé pendant le siège d'Anvers, a été donné à l'armée comme un témoignage de haute estime; il sera placé à l'hôtel des Invalides, et fera partie de son artillerie à côté de la coulverine connue sous le nom de *Consulaires*, qui a été rapportée d'Alger.

— Les puissances ont exprimé le désir, par leurs ambassadeurs à Paris, que la duchesse de Berry fût mise en liberté immédiatement après la clôture de la session actuelle des chambres. Le comte d'Appony fait dans ce moment, à ce sujet, les plus vives démarches auprès du ministère. Dimanche dernier, il a eu une grande conférence relativement à cette affaire avec le ministre de l'intérieur.

— La dislocation de l'armée de la Meuse est positive. On écrit de Verdun, le 23 décembre :

« Les compagnies qui formaient les 8^e et 10^e bataillons de voltigeurs réunis viennent de recevoir l'ordre de retourner à leurs corps respectifs. Les compagnies des 1^{er} et 5^e léger, des 10^e et 53^e de ligne sont parties ce matin. Celles des 1^{er}, 2^e, 33^e et 49^e de ligne partiront le 24, celles des 7^e et 9^e léger, 2^e et 11^e de ligne partiront le 25, enfin celles des 6^e, 15^e et 23^e de ligne partiront le 26. »

BELGIQUE.

Anvers, le 28 décembre. — La remise de la citadelle aux troupes belges n'aura lieu que lundi. Le général Rulhière, qui a le commandement de la citadelle, fera cette remise.

— D'après les ordres venus de Paris, le maréchal Gérard a offert au général Chassé de le mettre en liberté, lui et sa garnison, s'il prenait l'engagement de ne pas servir contre la France et ses alliés : le général a refusé de prendre cet engagement.

Il a été décidé que la garnison hollandaise serait dirigée en deux colonnes sur Dunkerke. La 1^{re} colonne partira demain 29

Du 29 décembre. — Une colonne de 2000 hollandais a quitté la citadelle ce matin à six heures, escortée par le 8^e léger et le 12^e de ligne, de la brigade du général Castellane.

Le général de Favauge est parti avec cette 1^{re} colonne.

Les prisonniers et l'escorte ont traversé l'Escaut à Burght et se sont dirigés sur Lokeren où ils passeront la nuit.

Les forts de la rive gauche de l'Escaut restent toujours occupés par l'armée française.

Les six brigantins de l'escadre belge sont mouillés dans l'Escaut depuis le fort du Nord jusqu'à la citadelle.

Les officiers belges ne sont pas encore reçus à la citadelle. Le général Chassé insiste pour qu'aucune personne de la ville ne soit admise dans l'intérieur avant qu'il ne soit parti.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

La compagnie de marins qui est sous le commandement du lieutenant de vaisseau Zuloff de Créqui, est à la Tête-des-Flandres, occupée à recueillir les débris des canonniers qui ont été coulées bas dans les polders. Déjà, on a sauvé une douzaine d'embarcations, plusieurs autres, une grande quantité de cordages, etc.

On écrit de Berchem, 29 décembre :

M. le maréchal avait offert aux généraux Chassé et Favauge, de choisir le moyen de transport qui leur serait le plus agréable et le plus commode; ils se sont bornés à accepter deux voitures qui ont été tout de suite mises à leur disposition; ils n'ont pas voulu quitter leurs troupes et ont tenu à les suivre jusqu'à destination. Le général Favauge, est parti le premier.

Demain matin le restant des prisonniers, 1500 environ, partiront à la même heure (6) en prenant la même direction; le général Chassé suivra dans sa voiture.

On a trouvé dans la citadelle 112 pièces de siège et de campagne en bon état, et plus de 80 hors d'état de servir. Il y avait 31 chevaux, dont 4 de selle et 27 de train, ils seront attelés aux pièces qui doivent être conduites en France. Les soldats du train français qui doivent conduire ces pièces se sont rendus à la citadelle.

L'artillerie de campagne de la division Achard est passée aujourd'hui par Berchem, elle retourne en France.

Avant de quitter Anvers, le roi Léopold a visité l'hôpital militaire où sont les blessés français; il a distribué des croix. S. M. a désiré s'entendre avec l'administration française sur un projet de loi qui sera présenté aux chambres belges, pour accorder des pensions aux braves mutilés pendant le siège.

Les princes français ont fait envoyer une nouvelle somme de 6000 frs. pour être distribuée aux vainqueurs et aux vaincus blessés, par les soins de l'administration de l'armée.

On écrit de Catloo, le 28 décembre :

Le mouvement de la flotte hollandaise, que l'on supposait fait dans l'intention d'un nouveau débarquement, n'a pas eu de suite. Aucune attaque n'a eu lieu, et les coups de canon que nous avons entendus paraissent n'avoir été qu'une décharge d'artillerie.

Le roi de Hollande ne veut pas rendre les forts de Lillo et de Liefkenshoek, et malgré cela l'armée française s'en va. La première brigade de la division

nous quitte demain; la seconde attendra jusqu'à ce que les Belges viennent la relever.

Anvers, 30 décembre, 11 1/2 heures du matin.

Le départ des hollandais prisonniers s'est continué aujourd'hui, demain seulement il sera totalement achevé immédiatement après l'armée belge prendra possession de la citadelle.

Le général Chassé a quitté la forteresse à 9 heures; il s'est entretenu un moment avec M. le lieutenant-colonel Godard, qu'il a rencontré sur son chemin, il a fait acquitté tout ce qu'il devait en ville.

La 4^e division, commandée par le général Daine qui a aujourd'hui son quartier-général à Tervueren, arrive demain dans des cantonnemens en avant d'Anvers.

Rapport du lieutenant-général Sébastiani, au maréchal Gérard.

Ferme de Doël, 23 décembre 1832 à 4 heures du soir.

Monsieur le maréchal, ainsi que je le prévoyais depuis quelques jours, l'escadre hollandaise et la garnison du Liefkenshoek ont fait une tentative le matin sur la digue de Doël.

A huit heures, au moment où j'allais reconnaître mes postes, le commandant Bandisson m'a fait prévenir qu'il allait être attaqué, je me suis rapidement porté sur ce point, et, à mon arrivée, l'affaire venait de s'engager.

L'escadre, composée d'une frégate, deux corvettes, trois bateaux à vapeur et une vingtaine de canonniers, avait descendu la rivière et s'était placée vis-à-vis la digue de Doël. Sur chaque bateau à vapeur il y avait des hommes de débarquement. Des barques portant des hommes et de l'artillerie, sortie de la garnison se dirigeait le long de la mer sous la protection de leurs canonniers. Les bateaux qui étaient dans l'inondation sont venus débarquer les hommes qu'ils avaient à bord sur la digue, près du point où elle se réunit à celle qui contient l'inondation. Les bateaux à vapeur ont mis à terre les hommes qu'ils avaient été chercher à Lillo, et tous ensemble se sont précipités sur le premier poste que nous avons à la jonction de ces deux digues. Aux premiers coups de fusil, le bataillon s'est porté sur le point attaqué; une vive fusillade s'est engagée, et après un feu de quelques moments, nos troupes ont abordé l'ennemi à la baïonnette, l'ont culbuté, et se sont ensuite avancées sur la digue en battant la charge. Cette attaque vigoureuse a ébranlé les Hollandais, ils se sont retirés en désordre; ils ont regagné avec peine leurs embarcations, et ceux qui faisaient partie de la garnison sont rentrés dans le fort, poursuivis par nos soldats, qui se sont avancés jusqu'à portée de fusil de la place, dont le feu à mitraille les a empêchés de pénétrer plus loin.

J'ai fait aussitôt border les banquettes que j'ai fait pratiquer derrière la digue, et nos soldats ont commencé à tirer sur l'escadre, qui était à portée de pistolet. Le combat s'est soutenu jusque vers trois heures; les bâtimens se sont ensuite fait remorquer par les bateaux à vapeur, et ont été se réfugier sous le feu des forts Liefkenshoek et Lillo.

Nous avons eu une douzaine d'hommes tués, et une quarantaine de blessés, dont plusieurs très-grèvement. Nos troupes ont été admirables sous le feu d'une canonnade à laquelle nous ne pouvions répondre, puisque nous étions sans artillerie; elles sont restées impassibles, et on n'a entendu d'autres cris dans les rangs que celui d'en avant en avant! lorsque l'ennemi s'est présenté sur nos digues. Cependant l'escadre a tiré pendant près de 6 heures;

200 pièces de canon faisaient feu, et la mitraille ple-
vait de toutes parts, de manière à étonner les sol-
dats les plus aguerris.

Les dignes sont restées jonchées de cadavres hol-
landais, parmi lesquels on remarquait l'officier qui
commandait le débarquement sur la plage.

Le peu de prisonniers que nous avons faits, et
qui, du reste, sont tous blessés, m'ont dit que
douze cents hommes, pris dans les garnisons de
Lillo et de Liefkenshoek, y ont été joints pour
faire cette tentative. Ainsi nous avons soutenu l'at-
taque de deux mille hommes protégé par le feu d'une
nombreuse escadre, avec six à sept cents hommes,
car le 3^e bataillon du 8^e et quelques postes des au-
tres bataillons ont seuls pris part à cette affaire. J'a-
vais donné l'ordre aux autres bataillons et au 19^e
de ligue d'arriver au pas de course; mais les chemins
sont si mauvais qu'ils n'ont pu arriver qu'à la fin de
l'affaire.

Les Hollandais se sont retirés avec une telle
précipitation, que beaucoup ne pouvant regar-
ner leurs barques, se sont jetés à la nage et
ont péri dans les flots, j'évalue à cent hommes
ceux qui ont péri par le feu et la baïonnette de nos
soldats. Cette affaire glorieuse, qui terminera pro-
bablement nos travaux en Belgique, assure notre
position à Doel; la population du village a témoi-
gné sa joie; elle est venue embrasser nos soldats
après le combat et leur offrir de l'eau de vie et
du pain.

J'aurais l'honneur de vous adresser demain un
rapport qui vous fera connaître tout ce qui se
sont distingués. Mais je crois devoir vous signaler
dés aujourd'hui M. le commandant Baudisson, MM.
les capitaines Courton, Milo, Destaing, Meifrein,
et les lieutenants Bauché, de Saint-Léger et Dars;
ces deux derniers ont été blessés. Je ne dois pas
oublier le capitaine d'état-major Desalles, mon
aide-de-camp, qui étant sur la digue, s'est précipi-
té jusque sur le bord de la rivière et a pris un sol-
dat hollandais au moment où il se jetait à l'eau pour
gagner les barques. Beaucoup de sous-officiers et des
soldats se sont fait remarquer. Je vous enverrai de-
main leurs noms.

L'escadre a du souffrir beaucoup d'après le rapport
des prisonniers.

Agréez, Monsieur le maréchal, etc.
Le lieutenant-général commandant de la
1^{re} division, T. Sébastiani.

PS. Je crois cette leçon assez forte pour ôter
aux Hollandais l'envie de faire une nouvelle atta-
que, et je suis maintenant très tranquille sur notre
position. Pendant que nous étions attaqués à
Doel, 100 hommes ont fait une attaque sur le fort
la Perle, ils ont été vigoureusement repoussés.
Pour copie conforme. comte Gérard.

BRUXELLES, LE 30 DÉCEMBRE.

Le roi suivi de toute sa maison militaire est ar-
rivé hier à six heures du soir d'Anvers.

— Le quartier général de l'armée belge, qui était
à Lierre, reviendra dans quelques jours à Bru-
xelles.

— Le quartier-général français sera levé demain
à six heures du matin. M. le maréchal, son état-
major et le grand état-major-général arriveront le
soir même à Bruxelles, qu'ils quitteront lundi ou
mardi pour se rendre à Valenciennes.

Demain à midi la citadelle et les forts adjacents
seront remis aux troupes belges.

— L'Emancipation avait été induite en erreur en
annonçant positivement que le général Chassé avait
passé à Bruxelles dans la nuit d'avant-hier. Ce gé-
néral n'a dû quitter la citadelle que ce matin. (voyez
plus haut.)

— Le colonel hollandais de Gamoens est mort
l'avant-dernière nuit à l'hôpital militaire. Cet of-
ficier distingué en faisant sa ronde à la citadelle le
22 décembre avait reçu 9 blessures à la fois par l'ex-
plosion d'une bombe.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 28 décembre. — M. Devaux écrit qu'il est in-
disposé et ne pourra assister à la séance pendant quelques
jours.

Il est donné lecture d'une lettre du président de la cour
des comptes, dans laquelle il motive les retards que la

remise des comptes des années 1830 et 1831 a éprouvé. Cette
lettre est accompagnée des comptes de 1830. Ils seront im-
primés, distribués aux membres, et renvoyés à la commis-
sion des finances.

M. A. Rodenbach : Je viens d'apprendre que plusieurs
membres se proposent de partir demain ou après-demain.
Il me semble que, vu l'urgence de plusieurs des projets dont
la chambre est saisie, elle devrait restée réunie au moins jus-
qu'à la fin de l'année. Je demande que M. le président mette
aux voix la question de savoir s'il y aura une vacance de 45
jours, à dater du 1^{er} janvier, afin de diminuer le nombre des
déserteurs parlementaires.

La chambre décide que cette vacance aura lieu.
M. le président : Il y a une proposition de M. Gendebien.
Elle sera renvoyée aux sections pour savoir s'il y a lieu d'en
autoriser la lecture.

M. d'Huart : Je pense que la proposition de M. Gen-
debien est urgente. Il s'agit de témoigner à l'armée fran-
çaise la reconnaissance de la nation belge. Comme cette ar-
mée paraît devoir retrograder bientôt, on pourrait suspendre
la séance et examiner immédiatement la proposition dans
les sections.

La motion de d'Huart est adoptée à la presque-unanimité.
La séance est suspendue pendant une demi-heure.

Les membres rentrent successivement dans la salle.
M. le président : La première section refuse la lecture de
la proposition, la 2^e l'autorise, la 3^e la refuse, la 4^e l'au-
torise et la 5^e admet la lecture de la première disposition
et des considérans y relatifs, et refuse celle de la 2^e et des
considérans y relatifs.

La 6^e la refuse en entier.
Deux sections ayant autorisé la lecture de la proposition
en entier, M. Gendebien est admis à la lire.

M. Gendebien : Considérant que l'armée française, toujours
admirable par son génie, sa bravoure et sa discipline, a ac-
quis à jamais des droits à l'estime et à la reconnaissance de
la nation belge par les services qu'elle lui a rendus en 1831
et 1832;

Considérant que par les glorieuses journées de juillet et de
septembre 1830, la France et la Belgique ont reconquis leur
liberté et leur indépendance, en brisant les chaînes du des-
potisme, et en secouant le joug que la sainte-alliance leur avait
imposé en 1815;

Attendu que le lion de Waterloo est odieux à la France
comme à la Belgique, parce qu'il perpétue le souvenir du
triomphe passager de la force brutale sur la civilisation, vou-
lant purger le sol de la Belgique d'un emblème de la violence
et du despotisme, et donner à la nation française un gage
d'amitié et d'alliance indissoluble;

1. La nation belge adresse des remerciemens à l'armée française
et à ses dignes officiers.

2. Le lion de Waterloo sera converti en bombes et boulets
pour la défense de la liberté et de l'indépendance des deux peuples.
Il sera remplacé par un monument funèbre sur lequel flot-
teront ensemble à perpétuité les couleurs de la France et de la
Belgique libres et indépendantes.

M. C. Rodenbach développe sa proposition tendant à sou-
mettre l'exercice de la profession d'avocat à l'impôt des pa-
tentes. Il fait valoir à l'appui de sa proposition que ne pas
soumettre les avocats à la patente, c'est établir un privilège
en faveur d'une classe aisée de la société, que leur profes-
sion est une industrie comme les autres, qu'ils ont eu peu
à se plaindre de la révolution, puisqu'un grand nombre d'en-
treux ayant été placé dans les administrations, le nombre
des clients des autres s'en est trouvé augmenté. Il pense que
l'espèce de faveur qu'on attachait autrefois à leur qualité
doit venir à cesser sous un régime où chacun est égal de-
vant la loi.

M. Delhougne demande que la discussion sur la prise en
considération n'ait lieu qu'après celle des budgets.

M. C. Rodenbach demande qu'elle ait lieu avant le 25 du
mois prochain. — Adopté.

La chambre adopte ensuite à l'unanimité de 67 voix, les
projets de crédits à allouer aux ministères de la justice et
de la guerre, et la proposition de M. Seron sur les mon-
naies d'or.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ten-
dant à proroger les lois existantes sur la garde civique.

M. H. de Brouckere demande la question préalable du pro-
jet qu'il regarde comme inutile.

Une discussion s'engage sur ce point. La chambre nomme la
question préalable par 35 voix contre 34.

Séance du 29 décembre. — M. Hulens demande que l'on
nomme une commission pour aller féliciter le roi à l'occasion
de la nouvelle année.

Cette commission est désignée par le sort. Elle se com-
pose de MM. Hulens, Dumon, A. Rodenbach, H. de Brouckere,
Vanhoobrouck, Coppens, de Meer et Demanet.

M. le ministre de l'intérieur présente un projet de loi
relatif aux demandes en maintenance de concession de mines.
— Impression et distribution.

L'ordre du jour est la discussion sur la prise en considé-
ration de la proposition de M. Gendebien, tendant à ce
que la chambre vote des remerciemens à l'armée fran-
çaise, et à ce qu'un monument funèbre remplace le lion
de Waterloo.

M. Gendebien développe sa proposition. Mon but est qu'il
soit adressé des remerciemens à l'armée française pour les ser-
vices qu'elle a rendus à mon pays. Lorsque des membres
de la représentation nationale vinrent m'engager à proposer
de faire hommage du lion de Waterloo à cette armée, je
ne pensai pas que la dignité nationale nous permit d'aller si
loin, et je me bornai à demander qu'un monument funèbre
le remplace. Je conviens plus que personne que la
valeur de notre armée nous eût rendu les mêmes services,
si l'incurie des ministres n'eût rendu ses vœux inutiles. Mais
il n'est pas moins incontestable que l'armée française a sauvé,
en 1831, la Belgique d'une honteuse restauration, et est venue
combattre et verser son sang pour nous en 1832.

Dans la deuxième partie de ma proposition, je deman-
de que l'on fasse disparaître l'emblème du despotisme qui a
sur nous pendant 15 ans. Je ne propose pas cependant de
détruire le monument, mais d'y substituer un monument
nébre qui exprime la douleur et les regrets, cela n'offense
pas nos braves de Waterloo; le monument restera en-
core comme leur gloire. La plupart d'entr'eux conviennent qu'en
1815 ils ont consommé à leur insu, un suicide national.
Ils applaudissent à ma proposition. On me dira: On me dit
Ne craignez-vous pas d'offenser la susceptibilité de l'Angle-
terre? Mais, l'armée anglaise nous a-t-elle rendu les mêmes
services que l'armée française? A-t-elle repoussé en 1831 l'in-
gression déloyale de la Hollande?

Non, l'Angleterre s'est contentée d'envoyer un simulacre
de flotte à l'embouchure de l'Escaut. En 1832, a-t-elle
Anvers? non; elle a envoyé quelques vaisseaux sur les côtes
de Hollande, dans une saison où la navigation y était im-
praticable. Nous ne devons pas craindre d'offenser la suscep-
tibilité de la nation anglaise. Les suites de la bataille de Water-
loo ont pu être agréables à l'aristocratie anglaise, mais l'imme-
nse majorité de la nation l'a déplorée.

La proposition de M. Gendebien est appuyée.
M. de Mérode : J'ai voté en section contre la proposition,
je voterai de même ici. Je ne comprends pas comment
événemens de 1815 nous ont placé sous un joug despotique
quand, au contraire, ils nous ont soustrait au joug le plus
intolérable. Notre réunion à la France valait sans doute
mieux que notre réunion à la Hollande, mais on ne peut
nier que le régime de l'ancienne loi fondamentale était in-
férable au despotisme de Napoléon. Je sais que le lion de
Waterloo doit paraître odieux aux Français, parce qu'il at-
teste une défaite; mais il faut convenir que la civilisation
de la France n'a jamais fait plus de progrès que depuis
1815. Le lion de Waterloo est bien moins l'emblème du
despotisme que cette colonne fameuse que les alliés respectè-
rent deux fois dans Paris. Le dernier acte d'une guerre de
vingt ans, dirigée contre le despotisme, voilà le souvenir
que consacre ce monument. Que l'on vote à l'armée fran-
çaise les remerciemens qu'elle mérite à si juste titre, que
qui se sont montrés les plus dignes reçoivent la croix de
Léopold et la pension qui y est attribuée, cela exprimera
notre reconnaissance que l'accueil que nous ferions à la pro-
position de M. Gendebien.

M. Jullien : D'après ce que j'entends, nous ne différons
que sur le mode d'exprimer notre reconnaissance; car,
sans l'armée française, en 1831, nous n'aurions pas vu l'in-
vasion hollandaise, et en 1832, sous l'empire d'événemens
passés sous nos yeux, vous avez vu ces généraux en chef
de la France venir mourir pour une cause qui n'était pas
la leur. Je ne crois pas que ce sera la dernière fois qu'ils
viendront venir à notre secours; car, je n'ai pas de confiance
dans les doctrines de ceux qui nous gouvernent. Et nous
pourrions-ils m'en inspirer? Quand on emploie des
mesures coercitives, on nous dit qu'elles ne troubleront
rien la bonne harmonie qui existe entre deux peuples qui
se battent. Quand on demande quel en sera le résultat,
répond que c'est là le beau de la diplomatie. Quand on de-
mande pourquoi nous restons armés, tandis qu'un fait
cent nous prouve de la manière la plus poignante que nous
sommes obligés à rester neutres, on balbutie et on deman-
de des hommes et de l'argent. Je reviens à l'objet de la
discussion : la question est de savoir si la proposition de
Gendebien sera prise en considération. Par la prise en con-
sidération, on ne préjuge rien sur la rédaction; on peut
encore élaguer ce que l'on désapprouve.

M. de Robiano s'oppose à la prise en considération,
il voudrait que l'on votât par acclamation des remerciemens
à l'armée. Il pense que l'adoption de la proposition en
mettrait le pays dans une position très fâcheuse vis-à-vis des
autres nations. Le monument de Waterloo perpétue des sou-
venirs chers à l'Europe, à la Belgique en particulier, et
même à la France, parce qu'il rappelle la chute du despo-
tisme de Napoléon. Les considérans de la proposition
font quelque chose d'inquietant.

Dans les circonstances où nous nous trouvons, nous devons
modérer nos menaces.
D'un autre côté, le lion de Waterloo est déjà populaire
en Belgique, le peuple aime à voir un emblème de l'in-
mencement de son indépendance, car, avant la bataille
de Waterloo, la Belgique avait toujours fait partie d'autres
nations.
MM. Jullien et Delhougne demandent que la discus-
sion continue sur la prise en considération.

M. Seron : Je ne pense pas que la première partie
de la proposition de M. Gendebien aura des contradic-
tions. Quant à la seconde partie, on a demandé ce que diront
les puissances. Je suis bien persuadé qu'une pareille détermi-
nation ne fera tirer l'épée à aucune d'elles. Elles diront
leurs ce qu'elles voudront, c'est une affaire intérieure,
elles ne peuvent s'immiscer.

D'autres craignent au vandalisme, comme s'il s'agissait d'un
d'œuvre de Praxitèle; d'autres prétendent même que ce
monument de gloire nationale. Je demanderai qu'on vote
notre nationalité en 1815, alors que la Hollande avait
posé ses lois en vertu du marché de Londres, et que
gardait comme peuple conquis. Les Belges combattaient
malgré eux pour le retour de tous les abus. Aujourd'hui
les Français ont combattu pour vous, vous leur devez le
sacrifice de ce monument qui les insulte. Je voterai pour
la prise en considération, cependant, comme je suis un
simple mortel, je voterai pour quelques changemens dans les
pressions de la proposition.

M. Nothomb : La France a rempli son devoir en employant
des moyens coercitifs contre la Hollande, la Belgique a
pli le sien en subissant son intervention. Son armée a
quis de la gloire tout en servant sa politique. J'aurais
que l'on eût gardé le même silence qu'après la première
intervention du mois d'août. J'aurais voulu que l'on eût
le soin de récompenser ceux qui sont venus à nous.

mais maintenant le rejet pur et simple de la proposition peut être impolitique.

Si le monument n'existait pas, certes je m'opposerais à ce qu'il fût élevé, mais puisqu'il existe, il doit rester. La journée de Waterloo a ouvert l'ère des gouvernements libres. Si la bataille avait été gagnée par ceux qui sont venus aujourd'hui au secours de notre indépendance, Bruxelles serait devenu le chef-lieu du département de la Dyle. On a demandé ce que l'Angleterre avait fait pour nous. On oublie qu'elle est notre sauve-garde contre le Nord, qu'elle nous a sauvés du partage à une époque déplorable, et lorsque beaucoup d'autres puissances y auraient trouvé leur intérêt.

M. C. Desmet appuie la prise en considération.
M. A. Rodenbach l'appuie également, dans l'espoir que la commission donnera lieu à des changements plus conformes à son opinion. Pourquoi, dit-il, ne pourrait-on pas se contenter de tourner le lion de manière à ce qu'il menace la Hollande? (On rit.)

M. Levee appuie la prise en considération de la première partie de la proposition et se prononce contre la seconde.

M. Hulens parle dans le même sens.
M. Gendebien répond aux orateurs qui ont parlé contre la prise en considération. Il s'étonne de ce que d'honorables membres qui ont fortement approuvé sa proposition ne la défendent pas dans la discussion.

MM. Mary, de Meulenaere et Dubus demandent la division.

M. Delhougné s'y oppose et demande le renvoi aux sections.

La division est adoptée à une forte majorité.
La prise en considération des considérans de l'article 4 et cet article sont adoptés à la presque unanimité.

Une forte majorité se prononce contre la prise en considération de l'art. 2 et des considérans qui y sont relatifs.

La proposition, telle qu'elle a été adoptée, est renvoyée séance tenante à une commission nommée par le bureau, et composée de MM. de Meulenaere, Desmet, d'Huart, Dubus et Mary.

La séance est suspendue; après un quart d'heure de délibération, la commission rentre dans la salle.

M. d'Huart, rapporteur, conclut à l'adoption de la rédaction suivante:

Voulant reconnaître les services rendus à la Belgique par l'armée française, à deux occasions mémorables, et voulant à l'occasion du siège d'Anvers en donner un témoignage de gratitude nationale.

Article unique. La nation belge adresse des remerciemens à l'armée française.

M. le ministre de l'intérieur demande la suppression du considérant qu'il trouve surabondant.

M. le ministre de la justice fait remarquer que les décrets, par lesquels on a voté des remerciemens au gouvernement provisoire et à M. Surlet de Chokier, ne renferment pas de considérans, et que leur concision leur donne un caractère plus solennel.

M. Dupont: Alors il faudrait changer l'article, car il serait trop vague.

M. de Mérode demande que l'on adopte le considérant que M. Gendebien avait d'abord présenté.

M. Jonet demande qu'on en retranche les mots, toujours admirable, par son génie, sa bravoure et sa discipline. — Rejeté.

Les considérans sont adoptés, tels que les propose M. de Mérode.

La séance est levée à quatre heures et remise au quinze.

LIÈGE, LE 31 DÉCEMBRE.

Ensuite d'une requête adressée au roi le 30 novembre dernier, il a résolu par un arrêté du 24 décembre 1832 commuer ainsi qu'il suit les peines prononcées par le conseil de guerre de la Flandre occidentale contre quatre gardes civiques de Liège, savoir:

La peine de mort que devait subir Barnabé, en celle de trois années de détention.

La peine de 15 années de brouette infligée à Brunel, en celle de 18 mois de détention.

Et la peine de 5 années de brouette prononcée contre Danthines et Lakaye, en celle d'une année de détention.

— On écrit de Mons, le 28 décembre:

« Les ducs d'Orléans et de Nemours, suivis de leur nombreux état-major, partis de Bruxelles hier à onze heures, sont arrivés ici à 4 heures après-midi; ils sont partis sur le champ pour Paris.

« Les princes rentreront sous peu en Belgique; ils habiteront Bruxelles, où la reine des Français et madame Adélaïde viendront séjourner quelque temps. »

L'Émancipation annonce que dans le cas où l'on serait obligé d'opérer le blocus des forts de Lillo et de Liefkenshoek, la moitié de l'armée française restera sur notre frontière comme corps d'observation. Cette nouvelle demande confirmation.

Lors des dernières élections, MM. Delcouw, Kaufman et Marcellis furent envoyés à la chambre des représentans par la majorité des électeurs du district de Liège. Un vice de forme fit annuler le résultat du scrutin pour MM. Kaufman et Marcellis; nous croyons devoir les représenter avec confiance aux suffrages des électeurs que la décision de la chambre a appelés de nouveau à manifester leur volonté. Les motifs qui avaient valu à nos candidats l'honneur de la députation, subsistent. Changer aujourd'hui de résolution à leur égard ce serait reconnaître qu'on a eu tort, il y a deux mois, en les portant à la législature. Nous espérons donc que les électeurs maintiendront leurs premiers choix.

Nous savons qu'un certain nombre de personnes, croyant que la convalescence de M. Kaufman, ne lui permettrait pas, d'ici à longtems, de prendre une part active aux travaux de la chambre, avaient résolu d'accorder leurs voix à un autre candidat; mais, ainsi que nous l'avons annoncé, M. Kaufman a recouvré presque toutes ses forces, et déjà depuis quelque tems il s'occupe de ses affaires particulières comme avant sa maladie. Il est même à Liège en ce moment, où ses amis ont cru sa présence nécessaire pour dissiper toute espèce d'incertitude.

Nous le disons avec franchise, si l'on persistait à vouloir écarter M. Kaufman, ce ne pourrait plus être pour les raisons qu'on avait d'abord invoquées. Si l'on insistait en disant: « Il est trop tard; nos démarches sont faites; les électeurs qui ont placé en nous leur confiance ont déjà pris leur résolution, leur vote est fixé. » Nous répondrions qu'à l'heure qu'il est on engage encore M. Kaufman à se désister en faveur de M. de Lamine; et cependant les amis du premier pourraient dire aussi: « Nos démarches sont faites, les résolutions sont prises, les votes fixés. » Mais on sait bien qu'il n'est pas trop tard et qu'il y a moyen de porter remède au mal. Si M. de Lamine déclarait qu'il engage les électeurs qui lui sont favorables à reporter leur vote sur M. Kaufman, son élection est assurée.

Il serait même digne de M. de Lamine de prendre l'initiative. Sa loyauté, à laquelle nous nous plaçons à rendre hommage, et ses amis le savent, l'y engagera peut-être. Qu'il y songe, c'est là le moyen d'assurer encore le triomphe de l'Union, attaquée aujourd'hui même avec tant de violence.

SITUATION POLITIQUE.

La prise de la citadelle d'Anvers donne matière à beaucoup de réflexions. L'importance de cet événement n'est dissimulée par aucun parti. En France la presse opposante cherche à prouver que le ministère ne saura point tirer de ce grand fait toutes les conséquences qu'il pouvait avoir. Voici comment elle s'exprime aujourd'hui:

C'est à Francfort que vont s'ouvrir les négociations pour le traité à conclure entre la Belgique et la Hollande. Le rôle de la conférence est fini, et la part d'influence que l'Angleterre a exercée jusqu'ici sur les actes qui sont intervenus, va disparaître du propre consentement de ce cabinet, dont l'intention paraît être maintenant de se tenir dans une sorte de neutralité. L'Angleterre a placé un roi sur le trône de la Belgique, et cet avantage ne lui a pas coûté cher. Sa part d'intervention s'est bornée à la sortie d'une escadre chargée de bloquer les ports de Guillaume, et qui, vu la saison, a été plus souvent dans la rade des Dunes qu'en vue des côtes de la Hollande. Cette escadre était presque entièrement réunie aux Dunes, même avant que la citadelle d'Anvers fut tombée. Maintenant elle va rentrer, sans autre perte que quelques avaries causées par les gros temps, avaries dont l'escadre française a eu aussi sa part. L'Angleterre s'en tire à bon marché; la France, suivant son usage, a fait les choses plus grandement: elle a fait marcher ses armées; ses parcs d'artillerie; elle a mis à fin un siège difficile et meurtrier, et pour tant de sacrifices elle ne réserve de sa conquête que six pièces de canon. Il n'y a pas de gouvernement qui se soit plus élevé que le nôtre contre la politique de sentiment, et pourtant il est impossible de n'en pas trouver un peu dans cette conduite.

fois son caractère décisif. Il a grondé sans rien résoudre, pas même la question de la navigation de l'Escaut, qui n'est qu'une fraction de la question générale. Il n'y a aucune illusion possible sur ce point. Les forts de Lillo et de Liefkenshoek fussent-ils abandonnés par le roi Guillaume, il conserverait encore le fort de Batz et d'autres positions qui lui permettent d'interdire le cours de l'Escaut. Tout ce qui se débattait, il y a trois mois, est donc encore à débattre; il n'y a qu'un fait tranché, et non un droit reconnu ou abandonné, car le roi Guillaume n'avait pas la prétention de conserver la citadelle d'Anvers.

Le choix du lieu indigné pour les nouvelles conférences n'est point indifférent. A Londres, quelle que fût l'indépendance ou la volonté des plénipotentiaires, l'influence britannique avait nécessairement une action, une prépondérance qu'elle n'eût point eue dans une ville du continent. A Francfort, lieu choisi, dit-on, par la convenance de la haute diète, l'influence germanique doit être prépondérante. La Prusse, chargée des intérêts de l'Autriche et interprète des intentions de la Russie, aura encore à côté d'elle la confédération germanique, qui suivra nécessairement son impulsion.

La Hollande se présentera donc avec d'immenses appuis derrière elle; la France devant cette espèce de coalition, paraîtra seule on à peu près. L'Angleterre, qui marchait côté à côté avec elle à la conférence, ne la secondera plus que de loin, la tiédeur qu'elle a montrée jusqu'ici s'accroîtra encore, puisque l'occasion s'offre à elle de reprendre dans cette querelle une sorte de neutralité dont elle s'était écartée plutôt en apparence qu'en réalité. Les journaux l'annoncent déjà. Ainsi la France sera seule, ou peut s'en faut, pour défendre les intérêts de la Belgique et les siens propres contre les prétentions de la Hollande, contre le mauvais vouloir des cabinets du Nord et aussi de la confédération, appelée à une action directe dans quelques parties des négociations; et c'est au centre même de l'influence germanique qu'elle ira soutenir ce débat inégal.

Voici ce qu'oppose la presse ministérielle aux raisonnemens qu'on vient de lire:

Le bruit de la réunion d'un congrès à Francfort ayant pris assez de consistance, l'opposition à basé la-dessus de nouvelles attaques.

Elle voit dans le choix de cette ville, un signe évident que nous allons perdre le peu d'influence politique qu'il consent encore à accorder à la France.

La Prusse, chargée des intérêts de l'Autriche et interprète des intentions de la Russie, doit seule mener la nouvelle conférence, et les en croire.

L'Angleterre ne suivra les travaux que de loin et se montrera chaque jour plus tiède à notre égard.

Voilà comme l'opposition envisage à chercher surtout à faire envisager la réunion d'un congrès à Francfort.

Il nous semble que lors même que cette réunion aurait lieu ses conjectures ne sauraient être admises.

Qui peut croire, par exemple, que l'Angleterre soit indifférente aux opérations d'un congrès dans lequel seront débattus les intérêts de l'Europe, quand la diplomatie anglaise a-t-elle suivi de loin des travaux aussi importants? Croit-on que l'influence qu'elle voit la Russie acquérir en Orient, l'enconrage à secondar l'influence de cette puissance dans la politique européenne.

Ce que nous venons de dire de l'Angleterre peut s'appliquer de même à l'Autriche, qui ne voit pas avec moins de jalousie les accroissemens de la puissance russe.

Les dispositions de l'Angleterre et de l'Autriche ne sont pas même contestables, et ce serait sans croire un peu trop à notre nullité diplomatique que d'imaginer que nous ne saurons pas en tirer parti.

Ces suppositions imaginaires et tout à fait contraires aux intérêts du pays prouvent assez de reste quel est le patriotisme de ceux qui les mettent en circulation, ainsi que de leur portée politique.

Arrivés aux derniers jours de 1832, si nous jetons les yeux en arrière, nous serons effrayés des pertes qu'ont faites les sciences et les lettres. L'Angleterre a perdu Walter Scott, Makintosh, Bentham; l'Allemagne, Goethe, le publiciste Gentz, le compositeur Zeller; l'Italie, l'instrumentiste Clementi; la France, Champollion, Abel Remusat, le médecin Portal, Lamarque, Casimir Perrier, Chaptal et Cuvier; Cuvier né dans cette fameuse année 1769 qui brillera d'un immortal éclat entre toutes les années du 18^e siècle, car elle vit naître à la fois, le brave et noble général Marceau, Schiller, Walter Scott, Caning, Châteaubriand, Cuvier et Napoléon. De tant de grands hommes, un seul survit.

RÉGENCE DE LIEGE.

L'abordage du passage d'eau des Croisiers sur la rive droite de la Meuse, est transféré depuis quelque temps au pied de l'ancienne tour en Bèche. Quoique muni d'un appareil qui facilite le passage et écarte les dangers, cet abordage peut en présenter d'autres, surtout lors des grandes eaux. On désire les apprécier, en les comparant avec les inconvénients de l'ancien abordage, servi par le même appareil.

Les bourgmestre et échevins prient les personnes qui auraient fait des observations sur cette question de navigation, de vouloir bien les leur communiquer dans un délai de dix jours.

Liège, le 31 décembre 1832.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 29 décembre.

Naisances: 3 garçons, 2 filles.
Décès: 1 garçon, 2 filles, 1 femme, savoir: Marie Joseph Gernot, âgée de 33 ans, domiciliée à Ans, épouse de Nicolas Joseph Julien Bouha.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BAL demain chez la V^e HAMAL, faub. Vivegnis. 239

Il s'est EGARÉ dans la soirée du 27 du courant, un CHIEN d'arrêt demi épagneul marqué de feu à la tête et répondant au nom de MILORD. Récompense à celui qui en donnera connaissance au n^o 304, faub. St-Gilles. 294

L'on a PERDU, le 30 décembre, depuis la salle du Spectacle jusqu'au Café des Deux-Fontaines, une CLEF tournante en or avec topasse. La personne qui l'a retrouvée est priée de la remettre rue derrière le Palais, n^o 59. Il recevra une bonne récompense. 223

L'ancienne AUBERGE enseignée du CORBEAU, rue derrière la Magdelaine à Liège, tenue aujourd'hui par M. LOURTEIL est entièrement Restaurée.

Il a l'honneur d'informer le public qu'à dater du premier janvier, on y trouvera Table d'Hôte et pension. La modicité des prix et les soins qu'il donnera à cet établissement, lui font espérer que MM. les voyageurs voudront l'honorer de leur visite.

Il y a aussi remise et écurie. 234

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises 1^{re} qualité, à 4 fl. 25 le cent; et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste-Ursule. 453

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 4 fl. 25 le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, n^o 320. 233

VENTE VOLONTAIRE aux enchères, le lundi 2 janvier, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie à Liège, d'une belle PROPRIÉTÉ patrimoniale, située à Fouron St-Martin, canton d'Aubel, consistant en un corps de ferme avec quartier de maître et 40 bonniers 6 1/2 verges grandes de terre labourable, jardin, prairies, pâture et broussailles, y compris le pourpris de 10 bonniers de prairie, le tout d'une facile exploitation; cette ferme est louée pour 6 ans, au prix de 2350 francs de fermage annuel, payable d'avance et susceptible d'une augmentation de revenu après ces 6 années d'un bon état de culture et labourage. S'adresser, pour les renseignements, audit notaire, dépositaire des titres de propriété et du plan géométrique de la ferme. 234

A VENDRE une belle, spacieuse et très-commode MAISON construite à neuf, avec magasin, remise, écurie, grande cour, jardin et prairie, sise à AYWAILLE, propre à une auberge et à tout autre établissement. — S'adresser rue des Tanneurs, n^o 119. 206

438 A LOUER une MAISON, située rue des Sœurs-Grises, n^o 398, à Liège. S'adresser à M. JENICOT, avocat, même rue, n^o 405.

ALMANACH DE COMPTOIR ET DE CABINET pour l'année 1833, contenant les départs et arrivées des courriers et diligences; les foires de la province de Liège et des environs; les prières de 40 heures; les effractions en argent et en nature; la réduction du florin des Pays-Bas en francs, au taux de 47 1/4 cents pour un franc et *vice versa*. Feuille grand in plano. Prix 5 cents.

Une VOITURE presque neuve et une JUMENT âgée de 7 ans, propre à la selle et à la voiture, sont à VENDRE, au n^o 493, derrière St-Jacques. 963

() Le 4 janvier 1833, à dix heures du matin, au local de la compterie du séminaire à Liège, cloîtres St-Paul, les administrateurs dudit séminaire mettront en LOCATION aux L'CHÈRES publiques la FERME de la PREAL, sise commune de Herstal pour entrer le 15 mars prochain et aux clauses et conditions à voir à l'étude du notaire ADAMS, ou à ladite compterie.

() Lundi 14 janvier 1833 et jours suivants. Mlle. NANTHON, héritière bénéficiaire de son frère vivant directeur du théâtre de Liège, fera VENDRE à l'encan tout ce qui constitue la succession, consistant dans un magasin considérable de COSTUME de théâtre en tous genres, quantité de décoration, pièces de toile et de mérinos, magasin de musique, autres objets nécessaires aux représentations théâtrales, meubles, effets d'habillemens et autres.

Cette vente aura lieu à la porte d'entrée de la salle de spectacle, tous les jours de neuf heures du matin à une heure de relevée.

Toute révéndication d'objets compris dans l'inventaire devra être faite avant le cinq janvier prochain, en déposant les pièces à l'appuy en l'étude, à Liège, du notaire KEPPENE, pour qu'il y soit fait droit avant la vente.

MM. les créanciers sont invités à déposer, à bref délai, copie de leurs titres au même lieu, et à s'y réunir le 7 janvier trois heures de relevée, pour examiner les pièces déposées à l'appuy des révéndications et donner leurs avis.

() ADJUDICATION D'IMMEUBLES ET RENTES.

Elle aura lieu par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St-Pierre; savoir: les immeubles le 3 janvier et les rentes le 4 du même mois, 10 heures précédés du matin.

Désignation des immeubles :

1^o Une maison très-vaste, connue sous la dénomination de la Ferme de la Vache, sise à Liège, rue Pierreuse, n^o 202, avec étables, écurie et autres bâtimens et 4 bonniers 96 perches 34 aunes de jardins potagers et prairies; le tout bien exposé et en plein rapport.

2^o Une maison, sise en cette ville, en ladite rue Pierreuse, n^o 203, avec un petit jardin, contenant 49 aunes.

3^o Une autre maison, n^o 204, située en la même rue, avec un jardin de la contenance de 3 perches 88 aunes.

4^o Une autre cotée 205, servant de maison de maître, située en la même rue, avec un beau jardin, contenant 35 perche, 74 aunes.

5^o Une autre maison, en la même rue, n^o 287.

6^o Une autre maison très-vaste, avec porte cochère, remise, écurie, grande cour et un bâtiment fort spacieux au fond de la cour, située à Liège, rue fond St-Servais, n^o 478, ayant été occupée par M^e de Sonval, de Wamont.

7^o Et une pièce de terre ou prairie, contenant 2 bonniers 4 perches 90 aunes, située en la commune de Bovenstier, exploitée par la V. Jacques Léonard, dudit lieu.

Désignation des rentes :

1^o Une de 336 francs, au capital de 11,199 francs, due par la dame Defraigne, V^e Berninolin.

2^o Une autre d'un muid d'épeautre, effractionnée à 3 fls. Bbt. Liège, due par la V^e Parté, d'Amay.

3^o Une de 178 frs. 69 c., au capital de 8,022 frs. 79 c., due par M^e d'Omalus de Halloy.

4^o Une de 25 francs 83 centimes, due par Guillaume Baré, de St. Georges.

5^o Une de 122 litrons 85 dés (4 setiers) d'épeautre, due par M. de Favereaux.

6^o Une de 48 francs, au capital de 1,600 francs, due par Étienne Charlier de Pitet.

7^o Une de 5 setiers 1/2, ou 168 litrons 92 dés d'épeautre, due par M. Paquai, de St. Georges.

8^o Une de 4 muids, ou 982 litrons 78 dés d'épeautre, due par Gilles Distexhe, de St. Georges.

9^o Une de 9 francs 72 centimes, due par Joseph Hans, d'Anthinuc.

10^o Une de 18 francs 23 c., due par M. de Thierry, au capital de 607 frs. 78 c.

11^o Une de 12 setiers, ou 368 litrons 55 dés d'épeautre, due par J. L. Mossoux, de Fise-Fontaine.

12^o Une de 9 francs 41 centimes, due par J. F. Guerin, de Mons, près Montegnée.

13^o Une de 6 francs 7 centimes; due par M. de Villenfagne.

14^o Une de 25 francs 83 centimes, due par Maximilien Hubart, de St. Georges.

15^o Une de 6 setiers, sbit 184 litrons 27 dés d'épeautre, due par Jean Duchesne, de Juyille.

16^o Une de 2 muids, ou 492 litrons 39 dés d'épeautre, due par M. Nizet, propriétaire à Flémalle.

17^o Une de 10 setiers 1/2, ou 322 litrons 48 dés d'épeautre, due par Henri Michel, de St.-Georges.

18^o Et une de 4 setiers, ou 122 litrons 85 dés d'épeautre, due par Henri Pirotte, de St. Georges.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, audit M^e BERTRAND, notaire.

On désire trouver une DEMOISELLE qui connaisse la grammaire française, les élémens de géographie, d'histoire et les ouvrages de mains; ses appointemens seront proportionnés à ses talens. S'adresser au bureau du Courrier la Meuse.

142 VENTE PAR LICITATION.

Le jeudi 17 janvier 1833, à 9 heures du matin, il sera procédé par devant M. Bouhy, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue St-Jean-le-Grand, et par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, à ce commis par jugement du tribunal de Huy, en date du 6 décembre 1832, à la VENTE par Licitation des Immeubles et Rentes suivantes :

IMMEUBLES.

1^o Une maison, située à Liège, rue Firquet, n^o 35.

2^o Une pièce de terre, contenant 3 verges grandes 10 petites sise à Glons, en lieu dit Pré à Liège.

3^o Une autre pièce de terre, contenant deux verges grandes dix petites, située en lieu dit Plat-Thier, ou Pierren commune de Glons.

RENTES.

1^o Une de 23 florins 10 sols Brabant Liège, de deux contributions, due par M. Monau rue Hocheporte à Liège.

2^o Une de 4 fls. 16 sols Bbt. Liège, due par les représentans de Joseph Kepenne, de Hodejege.

3^o Une de 7 fls. Bbt. Liège, due par la V^e Pabot, sur Avroy à Liège.

4^o Une de 4 setiers et demi d'épeautre, due par la V^e Théodore Lambrecht et consors, de Voltem.

5^o Les deux tiers d'un muid de rente, en deux textes, due par les enfans de la V^e Jacques Adam, de Donmartin.

6^o Une de 3 setiers d'épeautre, due par Vincent Trokai Mathieu Joseph Pseudhomme, de Velroux.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire ou à M. le juge de paix.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 20 déc. — Métalliques, 85 3/8. Actions de la banque 1107 1/2

Fonds anglais du 27 décembre. — Consol., 85 3/4 00/100. Fonds belges, 76 1/2. — Hollandais, 43 1/4.

Bourse de Paris du 28 décembre. — Rentes, 5 p. 90, du 22 mars 1830, 99 fr. 65 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. du sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 100, jouiss. du 22 mars 1830, 69 fr. 40 c. — Actions de la banque, 000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 82 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1830, 83 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. — Emprunt romain, 78 1/2. — Emprunt belge 77 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 29 décembre. — Dette active, 118 0/100, idem différée, 00 0/100. — Bill. de change, 00 0/100. — Syndicat d'amort., 90 0/100; idem 3 1/2 p. 100, 00 0/100. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/100. — Rus. Hop. et C^e, 92 1/2 40 0/100. — Idem, gr. liv., 00 0/100. — Idem C. Hamb., 00; idem, à L., 0 0/100. — Darois à Lond., 00 0/100. — Rente, 3 p. 100, 00 0/100. — Métalliques, 00 0/100. — Naples Falc., 75 1/2 idem à Lond., 00 0/100. — Perp. à Amst., 54 0/100. — A. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/100. — Lots de Pologne, 00 0/100. — Brésil, 00 0/100. — Grecs 2^e levée, 00 0/100. — Guerre, 00 00. — Bill. du trésor, 000 0/100.

Bourse d'Anvers, du 28 décembre.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	3 1/4 p. 100 avaucé.	A	
Londres.	12 25	P 12 17 1/2	A
Paris.	47 1/4	P 47	
Frankfort.	36 1/4	P 36 1/8	P 36
Hambourg.	35 1/2	A 35 3/8	P

Effets publics.

Belgique Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 00 0/100. Empr. de 12 mill., 00 0/100. Empr. de 24 mill., 76 1/8 à 76 P. Dette active, 5, 97 0/100. Oblig. de Entr., 5, 00 0/100. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/100. Oblig. synd., 4 1/2, 00. Rent. remb., 2 1/2, 00 et 00 0/100.

Arrivages au port d'Anvers, du 29 décembre.

La goëlette Belge St-Michel, cap. Mennot, ven. de Fl. chargé de Manufactures.

Bourse de Bruxelles, du 29 décembre. — Emprunt de 10 millions, intérêt 104 3/4 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 5/8 A. — Emprunt de 24 millions, 75 7/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.